

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2025

Délibération n°2025.12.15 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LE SMGSN, LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE, LA CC PONT-AUDEMER-VAL DE RISLE ET LA CC ROUMOIS SEINE POUR L'ÉTUDE STRATÉGIQUE SUR LA FONCTIONNALITÉ DU MARAIS VERNIER TOURBEUX

Date de convocation : 20 novembre 2025

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine,
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Délégués titulaires excusés :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime,
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération,
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville,

Pouvoirs :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Mme SINEAU-PATRY
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à M. THIÉBAULT
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à M. LETHUILLIER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à M. MARIE

Secrétaire de séance : Jean-Marie ROYER

Carte : Compétence gestion des milieux aquatiques - Art 5.3.3

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	3	2	3	0	0	3
Voix	100	50	100	0	0	100

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20251208-2025-12-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025

.../...



Exposé des motifs

Monsieur le président rappelle que le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN) a pris une délibération (délibération 2024-06-11) pour autoriser la signature d'une convention entre SMGSN, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, la CC Pont-Audemer-Val de Risle et la CC Roumois Seine pour l'étude stratégique pour la restauration fonctionnelle du Marais Vernier tourbeux. La convention a été signée le 14 août 2024 et l'étude est prévue sur la période 2024-2028.

Le SMGSN contribue financièrement à cette étude à hauteur de 5 % (soit 32 250 €) :

L'article 4 de la convention prévoit les modalités de paiements suivantes :

Parties	2024	2026	Dernière année du projet après réception des documents finaux	Total
SMGSN	6 450 € TTC	16 125 € TTC	9 675 € TTC	32 250 € TTC
CCRS	3 870 € TTC	9 675 € TTC	5 805 € TTC	19 350 € TTC
CCPAVR	9 030 € TTC	22 575 € TTC	13 545 € TTC	45 150 € TTC

Or, la CC Pont-Audemer / Val de Risle souhaite modifier par un avenant l'article 4 avec les modalités de paiements suivantes :

Parties	2024	2025	2026	Dernière année du projet après réception des documents finaux	Total
SMGSN	6 450 € TTC		16 125 € TTC	9 675 € TTC	32 250 € TTC
CCRS	3 870 € TTC		9 675 € TTC	5 805 € TTC	19 350 € TTC
CCPAVR	9 030 € TTC	10 000 € TTC	12 575 € TTC	13 545 € TTC	45 150 € TTC

Cette modification n'impacte pas la participation du SMGSN, ni en montant ni dans le calendrier. Monsieur le Président propose aux élus du SMGSN d'approuver cet avenant à la convention.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et approuvant ses statuts,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2025 portant modification des statuts du SMGSN,
- la délibération 2024-06-11

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents s'y afférents.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

The image shows a blue circular stamp with the text "Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande" around the perimeter and "SMGSN" in the center. A handwritten signature in dark ink is written over the stamp, extending to the right.